

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 07

Séance du : 2 avril 2024

Objet : École Élémentaire - Reversement d'une subvention

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), l'État a attribué une subvention à l'école élémentaire du village d'un montant de 720 €, sur le compte bancaire de la commune.

Il convient de reverser cette somme à l'école élémentaire, qui est destinataire de l'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reverser à l'école élémentaire (association Les Amis de l'école) la somme de 720 € qui lui a été attribuée par l'État.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA